

3 OCTOBRE 2011



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLE DE BROMONT**, tenue le 3 octobre 2011 à 20 h, en la salle du Conseil de l'hôtel de ville sis au 88, boulevard de Bromont, à Bromont.

Étaient présents, les conseillères et conseillers **RÉAL BRUNELLE, MARIE-CLAUDE CABANA, DIANE PERRON, MARIE-ÈVE LAGACÉ, et ANIE PERRAULT.**

Était absent, le conseiller **JACQUES LAPENSÉE.**

Le tout formant quorum et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN.**

Monsieur **JACQUES DES ORMEAUX**, directeur général et directeur du développement et Me **JOANNE SKELLING**, greffière, sont également présents.

#### MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après un moment de réflexion, la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

### **ORDRE DU JOUR**

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2011-10-436 1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal du 3 octobre 2011
2. **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
- 2011-10-437 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 19 septembre 2011
3. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
- N.M. 3.1 Dépôt de la liste des permis de construction du mois de septembre 2011
- 2011-10-438 3.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du comité consultatif d'urbanisme tenue le 21 septembre 2011
4. **AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

### 3 OCTOBRE 2011

2011-10-439	4.1	Motion de félicitations à monsieur Clément Choinière, maire de Saint-Alphonse-de-Granby
2011-10-440	4.2	Modification de la résolution 2011-02-83 relativement à la participation d'élus au congrès annuel de la FQM
2011-10-441	4.3	Participation de membres du conseil municipal à une activité de formation du RÉMME
	5.	<b>RÈGLEMENTS</b>
N.M.	5.1	Avis de motion du projet de règlement numéro 785-01-2011 modifiant le règlement numéro 785-95 sur les ponceaux et les fossés d'égouttement
N.M.	5.2	Avis de motion du projet de règlement numéro 988-2011 décrétant l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Ville de Bromont
2011-10-442	5.3	Adoption du règlement numéro 876-71-2011 modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003
	6.	<b>AFFAIRES COURANTES</b>
	6.1	FINANCES ET TRÉSORERIE
2011-10-443	6.1.1	Adoption du budget révisé au 31 août 2011
N.M.	6.1.2	Dépôt du rapport semestriel au 31 août 2011
	6.2	TRAVAUX PUBLICS
2011-10-444	6.2.1	Mandat et autorisation à un regroupement d'achat des produits chimiques servant au traitement de l'eau
2011-10-445	6.2.2	Octroi de contrat pour la réalisation de travaux de remplacement de conduites d'aqueduc
	6.3	SERVICES TECHNIQUES
2011-10-446	6.3.1	Modification du protocole d'entente numéro P2011-PRB-19
2011-10-447		Motion de regroupement pour adoption des sujets numéros 6.3.2 à 6.3.27
2011-10-448	6.3.2	Acquisition d'une servitude touchant une partie du lot 2 591 152 relativement à l'implantation d'une borne d'incendie
2011-10-449	6.3.3	Acquisition d'une servitude touchant une partie du lot 2 591 290 relativement à l'implantation d'une borne d'incendie
2011-10-450	6.3.4	Acquisition d'une servitude touchant une partie du lot 4 615 130 relativement au passage d'une conduite d'égout sanitaire
2011-10-451	6.3.5	Acquisition d'une servitude touchant des parties du lot 2 591 244 relativement à l'implantation de lampadaires

### 3 OCTOBRE 2011

<b>2011-10-452</b>	<b>6.3.6</b>	Acquisition d'une servitude touchant une partie du lot 2 591 247 relativement à l'implantation d'un lampadaire
<b>2011-10-453</b>	<b>6.3.7</b>	Acquisition d'une servitude touchant une partie du lot 2 591 239 relativement à l'implantation d'un lampadaire
<b>2011-10-454</b>	<b>6.3.8</b>	Acquisition d'une servitude touchant des parties du lot 2 591 090 relativement à l'implantation de lampadaires
<b>2011-10-455</b>	<b>6.3.9</b>	Acquisition d'une servitude touchant une partie du lot 4 520 328 relativement à l'implantation d'une borne d'incendie
<b>2011-10-456</b>	<b>6.3.10</b>	Acquisition d'une servitude touchant une partie du lot 2 591 241 relativement à l'implantation d'un lampadaire
<b>2011-10-457</b>	<b>6.3.11</b>	Acquisition d'une servitude touchant une partie du lot 2 591 308 relativement à l'implantation d'un lampadaire
<b>2011-10-458</b>	<b>6.3.12</b>	Acquisition d'une servitude touchant une partie du lot 4 591°164 relativement à l'implantation d'une borne d'incendie
<b>2011-10-459</b>	<b>6.3.13</b>	Acquisition d'une servitude touchant des parties du lot 2 591 240 relativement à l'implantation de lampadaires et d'aménagements paysagers
<b>2011-10-460</b>	<b>6.3.14</b>	Acquisition d'une servitude touchant une partie du lot 2 591 079 relativement à l'implantation d'un lampadaire
<b>2011-10-461</b>	<b>6.3.15</b>	Acquisition d'une servitude touchant une partie du lot 2 591 242 relativement à l'implantation d'un lampadaire
<b>2011-10-462</b>	<b>6.3.16</b>	Acquisition d'une servitude touchant des parties du lot 2 591 311 relativement à l'implantation d'un lampadaire et d'une borne-incendie
<b>2011-10-463</b>	<b>6.3.17</b>	Acquisition d'une servitude touchant une partie du lot 2 591 310 relativement à l'implantation d'un lampadaire
<b>2011-10-464</b>	<b>6.3.18</b>	Acquisition d'une servitude touchant une partie du lot 3 714 433 relativement à l'implantation d'un lampadaire
<b>2011-10-465</b>	<b>6.3.19</b>	Acquisition d'une servitude touchant une partie du lot 2 591 389 relativement à l'implantation d'un lampadaire et de boîtes de jonction
<b>2011-10-466</b>	<b>6.3.20</b>	Acquisition d'une servitude touchant des parties du lot 2 591 082 relativement à l'implantation de lampadaires
<b>2011-10-467</b>	<b>6.3.21</b>	Acquisition d'une servitude touchant une partie du lot 2 591 071 relativement à l'implantation d'un lampadaire
<b>2011-10-468</b>	<b>6.3.22</b>	Acquisition d'une servitude touchant une partie du lot 2 591 306 relativement à l'implantation d'un lampadaire
<b>2011-10-469</b>	<b>6.3.23</b>	Acquisition d'une servitude touchant une partie du lot 2 591 076

### 3 OCTOBRE 2011

- relativement à l'implantation d'un lampadaire
- 2011-10-470**    **6.3.24**    Acquisition d'une servitude touchant une partie du lot 2 591 074 relativement à l'implantation d'un lampadaire
- 2011-10-471**    **6.3.25**    Acquisition du lot 4 731 952 et d'une servitude touchant une partie du lot 4 731 953 relativement à l'implantation d'un lampadaire
- 2011-10-472**    **6.3.26**    Acquisition d'une servitude touchant une partie du lot 2 591 078 relativement à l'implantation d'un lampadaire
- 2011-10-473**    **6.3.27**    Acquisition d'une servitude touchant une partie du lot 2 591 071 relativement à l'implantation d'un lampadaire
- 6.4**            LOISIRS, CULTURE, VIE COMMUNAUTAIRE
- 6.5**            SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 6.6**            GREFFE
- 2011-10-474**    **6.6.1**    Lettre d'intention relative au projet de biométhanisation de la Régie Intermunicipale d'élimination de déchets solides de Brome-Missisquoi
- 6.7**            URBANISME, ORGANISATION DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE
- 2011-10-475**    **6.7.1**    Nomination de nouvelles rues du projet «Côte Est»
- 2011-10-476**    **6.7.2**    Conservation des terrains donnés en compensation et des milieux naturels du projet Parc sur Rivière – Phase 2
- 2011-10-477**    **6.7.3**    Demande de dérogations mineures pour un immeuble sis au 1100, rue du Maquignon
- 2011-10-478**    **6.7.4**    Demande de dérogations mineures pour un immeuble sis au 1160, chemin d'Adamsville
- 6.8**            DIRECTION GÉNÉRALE
- 6.9**            RESSOURCES HUMAINES
- N.M.**           **6.9.1**    Dépôt de la liste des embauches de surnuméraires
- 2011-10-479**    **6.9.2**    Renouvellement des assurances collectives des employés de Ville de Bromont
- 2011-10-480**    **6.9.3**    Embauche au poste de capitaine aux enquêtes
- 6.10**           TOURISME
- 2011-10-481**    **6.10.1**    Demande d'autorisation à la tenue de l'évènement Bromont Country Blues

### 7. **DIVERS**

**3 OCTOBRE 2011**

- |                    |            |   |
|--------------------|------------|---|
|                    | <b>8.</b>  | <b>DÉPÔT DE DOCUMENTS</b>   |
|                    | <b>9.</b>  | <b>AFFAIRES NOUVELLES</b>   |
| <b>N.M.</b>        | <b>9.1</b> | Avis de motion du projet de règlement numéro 878-14-2011 modifiant le règlement sur les PIIA, tel qu'amendé |
|                    | <b>10.</b> | <b>PÉRIODE DE QUESTIONS</b>   |
| <b>2011-10-482</b> | <b>11.</b> | <b>LEVÉE DE LA SÉANCE</b>   |

LA GREFFIERE,  
JOANNE SKELLING, AVOCATE, OMA

**2011-10-436**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2011**

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON  
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire conseil municipal du 3 octobre 2011, avec modifications par :

- L'ajout en affaires nouvelles du sujet 9.1 Avis de motion du projet de règlement numéro 878-14-2011 modifiant le règlement sur les PIIA, tel qu'amendé
- La correction du titre du sujet 6.1.2 qui aurait dû se lire «Dépôt du rapport semestriel au 31 août 2011».

**ADOPTÉE**

**2011-10-437**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 19 SEPTEMBRE 2011**

ATTENDU QUE les membres de ce Conseil ont reçu copie au préalable du procès-verbal de la séance tenue le 19 septembre 2011;

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON  
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 19 septembre 2011, tel que soumis.

**ADOPTÉE**

**3 OCTOBRE 2011**

**N.M.**

**DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION  
DU MOIS DE SEPTEMBRE 2011**

**2011-10-438**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU COMITÉ  
CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 21 SEPTEMBRE 2011**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du procès-verbal de l'assemblée des membres du comité consultatif d'urbanisme tenue le 21 septembre 2011 ;

IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA  
APPUYÉ PAR DIANE PERRON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le procès-verbal de l'assemblée du comité consultatif d'urbanisme tenue le 21 septembre 2011, tel que rédigé;

D'entériner toutes les recommandations faites par les membres du comité consultatif d'urbanisme lors de ladite assemblée.

**ADOPTÉE**

**2011-10-439**

**MOTION DE FÉLICITATIONS À MONSIEUR CLÉMENT  
CHOINIÈRE POUR SES 40 ANS DE VIE POLITIQUE**

Attendu que le 1<sup>er</sup> novembre 2011, monsieur Clément Choinière célébrera ses 40 ans de vie politique comme maire de la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby;

IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT  
APPUYÉ PAR DIANE PERRON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le conseil municipal de la ville de Bromont souhaite souligner le dévouement et l'implication remarquable de monsieur Clément Choinière dans la politique locale et le développement régional et lui transmette ses plus sincères félicitations à l'occasion de ses 40 années de vie politique à titre de maire de la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby.

**ADOPTÉE**

**2011-10-440**

**MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2011-02-83  
RELATIVEMENT À LA PARTICIPATION D'ÉLUS  
AU CONGRÈS DE LA FQM**

**3 OCTOBRE 2011**

Attendu que la participation d'élus municipaux à des colloques et formations doit être expressément autorisée par résolution de ce Conseil;

Attendu que la résolution numéro 2011-02-83 autorisait le conseiller Réal Brunelle à participer au congrès de la *Fédération québécoise des municipalités du Québec* du 29 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2011, à Québec mais qu'il a dû être remplacé par la conseillère Diane Perron;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
APPUYÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De modifier la résolution numéro 2011-02-83 de manière à remplacer le nom de Réal Brunelle par celui de Diane Perron, quant à la participation de certains membres de ce Conseil au congrès de la *Fédération québécoise des municipalités du Québec* du 29 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2011, à Québec.

**ADOPTÉE**

**2011-10-441**

**PARTICIPATION DE MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL  
À UNE ACTIVITÉ DE FORMATION DU RÉMME**

Attendu que la participation d'élus municipaux à des colloques et formations doit être expressément autorisée par résolution de ce Conseil;

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT  
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser un (1) membre du conseil municipal à participer à la formation **LA COMMUNICATION ET LA RÉOLUTION DE CONFLITS** dans le cadre des activités du *Réseau des Élués municipales de la Montérégie Est* qui se tiendra le 22 octobre 2011, à McMasterville ;

D'autoriser le directeur des services administratifs, directeur des finances et trésorier à approprier les montants nécessaires afin de déboursier tous les frais afférents à l'inscription, aux déplacements et aux repas de l' élu participant à ladite formation.

**ADOPTÉE**

**N.M.**

**AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 785-01-2011  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PONCEAUX ET LES  
FOSSÉS D'ÉGOUTTEMENT NUMÉRO 785-95**

Monsieur **RÉAL BRUNELLE** donne avis de motion, conformément à la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*, à l'effet que le projet de règlement

**3 OCTOBRE 2011**

numéro 785-01-2011 modifiant le règlement sur les ponceaux et les fossés d'égouttement numéro 785-95 sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente du Conseil.

Monsieur **RÉAL BRUNELLE** demande une dispense de lecture dudit projet de règlement dont copie est remise à chacun des membres du conseil assistant à la présente séance.

**N.M.**

**AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 988-2011  
DÉCRÉTANT L'ADOPTION D'UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE  
DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE  
BROMONT**

Madame **ANIE PERRAULT** donne avis de motion, conformément à la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*, à l'effet que le projet de règlement numéro 988-2011 décrétant l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Bromont sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente du Conseil.

Madame **ANIE PERRAULT** demande une dispense de lecture dudit projet de règlement dont copie est remise à chacun des membres du conseil assistant à la présente séance.

**2011-10-442**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 876-71-2011 MODIFIANT  
LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL  
QU'AMENDÉ, VISANT À MODIFIER LES GRILLES DES ZONES  
C04-422 ET C04-428 POUR Y PERMETTRE L'USAGE C2 (MIXTE)**

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 1<sup>er</sup> août 2011 suivi de l'adoption d'un premier projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, visant à modifier les grilles des zones C04-422 et C04-428 pour y permettre l'usage C2 (mixte) »;

ATTENDU la tenue d'une assemblée publique de consultation suivie de l'adoption d'un second projet dudit règlement, en date du 6 septembre 2011;

ATTENDU QU'aucune demande d'approbation référendaire n'a été reçue en temps opportun à l'égard dudit règlement;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA  
APPUYÉ PAR DIANE PERRON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le règlement numéro 876-71-2011 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, visant à modifier les grilles des zones C04-422 et C04-428 pour y permettre l'usage C2 (mixte) ».



**3 OCTOBRE 2011**

**ADOPTÉE**

**2011-10-443**

**ADOPTION DU BUDGET RÉVISÉ AU 31 AOÛT 2011**

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance de l'état des revenus et des dépenses au 31 août 2011 soumis par le directeur des services administratifs, des finances et trésorier.

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT  
APPUYÉ PAR DIANE PERRON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter tel que déposé, l'état des revenus et des dépenses au 31 août 2011 ainsi que la liste des amendements budgétaires correspondants, laquelle liste fait partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à effectuer lesdits amendements budgétaires.

**ADOPTÉE**

**N.M.**

**Dépôt du rapport semestriel au 31 août 2011**

**2011-10-444**

**REGROUPEMENT D'ACHATS DE PRODUITS CHIMIQUES  
SERVANT AU TRAITEMENT DE L'EAU POUR L'ANNÉE 2011-2012**

ATTENDU QUE les articles 29.5, 29.8 et 573 de la *Loi sur les cités et villes* et les articles 14.3 permettent la création de regroupements d'achats incluant des municipalités et organismes sans but lucratif telles que les régies intermunicipales de traitement de l'eau ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire continuer de participer à un achat regroupé pour des produits chimiques servant au traitement de l'eau ;

ATTENDU QU'il est coutume de confier à chaque année à une ville le mandat d'achat regroupé et que cette année le mandat a été confié à la Ville de Verchères ;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE  
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que la Ville de Bromont confie à la Ville de Verchères le mandat de procéder en son nom et avec les autres municipalités et organismes intéressés à un appel d'offres public regroupé et à l'adjudication des contrats concernant les

**3 OCTOBRE 2011**

produits chimiques servant au traitement de l'eau en fonction des besoins indiqués au mandat pour l'année commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2012. Le regroupement pourrait opter pour un contrat ferme de un (1) ou deux (2) ans;

Que Ville de Bromont s'engage à respecter le protocole d'entente s'appliquant au regroupement d'achats des produits chimiques servant au traitement de l'eau. De plus, la municipalité ou l'organisme participant délègue Monsieur François Paquet comme représentant pour participer aux réunions du regroupement d'achats et pour assurer l'approvisionnement des produits visés par la présente résolution selon la procédure habituelle de la municipalité ou de l'organisme.

**ADOPTÉE**

**2011-10-445**

**OCTROI DE CONTRAT POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE CONDUITES D'AQUEDUC**

ATTENDU QUE la ville de Bromont désire procéder au remplacement de conduites d'aqueduc sur plusieurs tronçons du réseau;

ATTENDU QUE ces conduites sont très âgées, désuètes et sous-dimensionnées et que leurs remplacements assurera une meilleure protection incendie;

ATTENDU QU'avec le remplacement des conduites d'aqueduc, nous profiterons de l'occasion pour réhabiliter les conduites d'égout sanitaires, réaménager les systèmes de drainage pluviale, reconstruire les fondations de rues et paver;

ATTENDU que les sommes nécessaires pour couvrir le coût de ce projet sont prévues dans le règlement d'emprunt en vigueur # 980-2011;

ATTENDU que ce projet a été soumis à un processus d'appel d'offres public pour lequel cinq (5) soumissions ont été déposées dans les délais requis lesquelles sont détaillées au tableau suivant :

<u><b>SOUSSIONNAIRES</b></u>	<u><b>PRIX</b></u> (incluant toutes taxes)
1. Les Construction M. Morin inc.	2 779 064.12 \$
2. B. Frégeau & fils inc.	2 886 218.68 \$
3. Les Entreprises Allaire & Gince inc.	2 232 900.00 \$
4. Les Excavations St-Pierre & Tremblay	2 367 513.59 \$
5. Construction Choinière, division de Sintra inc.	2 704 078.23 \$

**3 OCTOBRE 2011**

ATTENDU la recommandation de la firme d'ingénieurs-conseils Les Services Exp. à l'effet d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, après analyse de ladite conformité;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE  
APPUYÉ PAR M. MARIE-ÈVE LAGACÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'octroyer le contrat de remplacement de plusieurs conduites d'aqueduc de la ville de Bromont au plus bas soumissionnaire conforme, à **LES ENTREPRISES ALLAIRE ET GINCE inc.** aux prix et conditions de sa soumission détaillée et d'autoriser à cette fin, une dépense de **2 232 900,00\$** incluant toutes taxes;

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier à même le règlement d'emprunt numéro 980-2011; le montant nécessaire et de l'affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

**2011-10-446**

**MODIFICATION AU PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC 9234-8523  
QUÉBEC INC. RELATIF À UN PROJET IMMOBILIER SITUÉ  
SUR LE LOT 4 161 323**

ATTENDU QUE la Ville a autorisé par la résolution 2011-09-399, adoptée en date du 6 septembre 2011, la signature d'un protocole d'entente entre la Ville de Bromont et la compagnie 9234-8523 Québec inc., pour le projet immobilier situé sur le lot 4 161 323 ;

ATTENDU QU'une des conditions de l'entente prévoit l'émission d'une garantie d'exécution dont la Ville sera bénéficiaire ;

ATTENDU QU'il a été proposé par le promoteur que cette garantie d'exécution soit fournie par « Les entreprises Stevalka inc » ;

ATTENDU QU'il est requis d'encadrer tous les engagements du promoteur et les parties prenantes du projet par le protocole d'entente.

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE  
APPUYÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De modifier le protocole d'entente numéro P2011-PRB-19 avec 9234-8523 Québec inc. relatif à un projet immobilier situé sur le lot 4 161 323 afin d'autoriser l'ajout d'un signataire, soit le représentant autorisé de la compagnie « Les entreprises Stevalka inc. »

**ADOPTÉE**

**2011-10-447**

**3 OCTOBRE 2011**

**PROPOSITION DE REGROUPEMENT DES SUJETS POUR  
ADOPTION**

IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT  
APPUYÉ PAR DIANE PERRON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De procéder au regroupement des sujets 6.3.2 à 6.3.27 du présent ordre du jour, pour adoption.

**ADOPTÉE**

**2011-10-448**

**ACQUISITION D'UNE SERVITUDE POUR L'IMPLANTATION  
D'UNE BORNE D'INCENDIE, TOUCHANT UNE PARTIE DU LOT  
2 591 152, CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC,  
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SHEFFORD, DANS LE  
CADRE DU PROJET DE RÉFECTION DE LA RUE SHEFFORD**

ATTENDU QUE Ville de Bromont a entrepris la réfection de la rue Shefford au mois de juillet 2009 consistant à l'implantation des nouvelles infrastructures d'égout sanitaire, d'égout pluvial et d'aqueduc ainsi que la confection d'une nouvelle plate-forme routière y incluant les trottoirs, bordures, luminaires et cetera;

ATTENDU QUE la faible largeur de l'emprise de la rue Shefford oblige Ville de Bromont à procéder au positionnement de certaines infrastructures municipales sur la propriété des riverains à la rue Shefford;

ATTENDU QUE monsieur Richard Deslandes et madame Dominique Côté sont propriétaire du lot 2 591 152, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford;

ATTENDU QU'un engagement à céder des servitudes pour des fins municipales fut signé par monsieur Richard Deslandes et madame Dominique Côté, en date du 14 octobre 2009, pour l'installation d'une borne d'incendie;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie du projet d'acte de servitude rédigé par Me Christian Daviau, notaire;

IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Ville de Bromont acquière une servitude de monsieur Richard Deslandes et madame Dominique Côté relativement à l'implantation d'une borne d'incendie, touchant une partie du lot 2 591 152, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, représentant une superficie de deux mètres carrés et sept dixièmes (2,7 m<sup>2</sup>), montrée à la description technique préparée par monsieur André Scott, arpenteur-géomètre, portant sa minute 4911, dossier BMT 10-001794;

QUE cette servitude est consentie en considération de la somme d'un dollar (1 \$).

**3 OCTOBRE 2011**

D'accepter le projet d'acte de servitude tel que soumis par Me Christian Daviau, notaire;

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer pour et au nom de Ville de Bromont, l'acte de servitude soumis.

**ADOPTÉE**

**2011-10-449**

**ACQUISITION D'UNE SERVITUDE POUR L'IMPLANTATION  
D'UNE BORNE D'INCENDIE, TOUCHANT UNE PARTIE DU LOT  
2 591 290, CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC,  
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SHEFFORD, DANS LE  
CADRE DU PROJET DE RÉFECTION DE LA RUE SHEFFORD**

ATTENDU QUE Ville de Bromont a entrepris la réfection de la rue Shefford au mois de juillet 2009 consistant à l'implantation des nouvelles infrastructures d'égout sanitaire, d'égout pluvial et d'aqueduc ainsi que la confection d'une nouvelle plate-forme routière y incluant les trottoirs, bordures, luminaires et cetera;

ATTENDU QUE la faible largeur de l'emprise de la rue Shefford oblige Ville de Bromont à procéder au positionnement de certaines infrastructures municipales sur la propriété des riverains à la rue Shefford;

ATTENDU QUE madame Joanne Désourdy est propriétaire du lot 2 591 290, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford;

ATTENDU QU'un engagement à céder des servitudes pour des fins municipales fut signé par madame Joanne Désourdy, en date du 18 mars 2010, pour l'installation d'une borne d'incendie;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie du projet d'acte de servitude rédigé par Me Christian Daviau, notaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE Ville de Bromont acquière une servitude de madame Joanne Désourdy relativement à l'implantation d'une borne d'incendie, touchant une partie du lot 2 591 290, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, représentant une superficie de trois mètres carrés et sept dixièmes (3,7 m<sup>2</sup>), montrée à la description technique préparée par monsieur André Scott, arpenteur-géomètre, portant sa minute 4914, dossier BMT 10-001794;

QUE cette servitude est consentie en considération de la somme d'un dollar (1 \$).

D'accepter le projet d'acte de servitude tel que soumis par Me Christian Daviau, notaire;

**3 OCTOBRE 2011**

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer pour et au nom de Ville de Bromont, ledit acte de servitude.

**ADOPTÉE**

**2011-10-450**

**ACQUISITION D'UNE SERVITUDE POUR LE PASSAGE D'UNE  
CONDUITE D'ÉGOUT SANITAIRE, TOUCHANT UNE PARTIE  
DU LOT 4 615 130, CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC,  
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE BROME, RUE DES  
GOLFEUSES**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du protocole d'entente intervenu entre Ville de Bromont et Immobilier Robert Désourdy inc., portant le numéro P2010-CDP-10;

ATTENDU QUE le conseil municipal a accepté ledit protocole d'entente en vertu de la résolution portant le numéro 2010-05-275, en date du 17 mai 2010;

ATTENDU QUE suivant les termes du protocole d'entente, Immobilier Robert Désourdy inc. s'est engagé à signer un acte de servitude en faveur de Ville de Bromont relativement à une conduite d'égout sanitaire à être installée sur le lot 4 615 130, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie du projet d'acte de servitude rédigé par Me David F. Ménard, notaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE Ville de Bromont acquière une servitude d'égout sanitaire d'Immobilier Robert Désourdy inc. relativement au passage d'une conduite d'égout sanitaire, touchant une partie du lot 4 615 130, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, représentant une superficie de deux cents mètres carrés et neuf dixièmes (200,9 m<sup>2</sup>), montrée à la description technique préparée par monsieur André Scott, arpenteur-géomètre, portant sa minute 5216, dossier RSM10400118;

QUE cette servitude est consentie en considération d'une somme d'un dollar (1 \$).

D'accepter le projet d'acte de servitude tel que soumis par Me David F. Ménard, notaire;

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer pour et au nom de Ville de Bromont, ledit acte de servitude à intervenir.

**ADOPTÉE**

**3 OCTOBRE 2011**

**2011-10-451**

**ACQUISITION D'UNE SERVITUDE POUR L'IMPLANTATION  
DE DEUX LAMPADAIRES, TOUCHANT DEUX PARTIES DU  
LOT 2 591 244, CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC,  
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SHEFFORD, DANS LE  
CADRE DU PROJET DE RÉFECTION DE LA RUE SHEFFORD**

ATTENDU QUE Ville de Bromont a entrepris la réfection de la rue Shefford au mois de juillet 2009 consistant à l'implantation des nouvelles infrastructures d'égout sanitaire, d'égout pluvial et d'aqueduc ainsi que la confection d'une nouvelle plate-forme routière y incluant les trottoirs, bordures, luminaires et cetera;

ATTENDU QUE la faible largeur de l'emprise de la rue Shefford oblige Ville de Bromont à procéder au positionnement de certaines infrastructures municipales sur la propriété des riverains à la rue Shefford;

ATTENDU QUE la société 9035-0562 Québec inc. est propriétaire du lot 2 591 244, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford;

ATTENDU QU'un engagement à céder des servitudes pour des fins municipales fut signé par la société 9035-0562 Québec inc., en date du 26 août 2009, pour l'installation de deux (2) lampadaires;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie du projet d'acte de servitude rédigé par Me Olga Soutyguina, notaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE Ville de Bromont acquière une servitude de la société 9035-0562 Québec inc. relativement à l'implantation de deux lampadaires touchant deux parties du lot 2 591 244, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, représentant une superficie de deux mètres carrés et sept dixièmes (2,7 m<sup>2</sup>) et six dixièmes de mètres carrés (0,6 m<sup>2</sup>), montrées à la description technique préparée par monsieur André Scott, arpenteur-géomètre, portant sa minute 4909, dossier BMT 10-001794;

QUE cette servitude est consentie en considération de la somme d'un dollar (1 \$).

D'accepter le projet d'acte de servitude soumis par Me Olga Soutyguina, notaire;

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, et la greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, à signer pour et au nom de Ville de Bromont l'acte de servitude soumis.

**ADOPTÉE**

**2011-10-452**

**3 OCTOBRE 2011**

**ACQUISITION D'UNE SERVITUDE POUR L'IMPLANTATION  
D'UN LAMPADAIRE, TOUCHANT UNE PARTIE DU LOT 2 591  
247, CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION  
FONCIÈRE DE SHEFFORD, DANS LE CADRE DU PROJET DE  
RÉFECTION DE LA RUE SHEFFORD**

ATTENDU QUE Ville de Bromont a entrepris la réfection de la rue Shefford au mois de juillet 2009 consistant à l'implantation des nouvelles infrastructures d'égout sanitaire, d'égout pluvial et d'aqueduc ainsi que la confection d'une nouvelle plate-forme routière y incluant les trottoirs, bordures, luminaires et cetera;

ATTENDU QUE la faible largeur de l'emprise de la rue Shefford oblige Ville de Bromont à procéder au positionnement de certaines infrastructures municipales sur la propriété des riverains à la rue Shefford;

ATTENDU QUE la société 9035-0562 Québec inc. est propriétaire du lot 2 591 247, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford;

ATTENDU QU'un engagement à céder des servitudes pour des fins municipales fut signé par la société 9035-0562 Québec inc., en date du 26 août 2009, pour l'installation d'un lampadaire;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie du projet d'acte de servitude rédigé par Me Olga Soutyguina, notaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE Ville de Bromont acquière une servitude de la société 9035-0562 Québec inc. relativement à l'implantation d'un lampadaire touchant une partie du lot 2 591 247, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, représentant une superficie de deux mètres carrés (2,0 m<sup>2</sup>), montrée à la description technique préparée par monsieur André Scott, arpenteur-géomètre, portant sa minute 4910, dossier BMT 10-001794;

QUE cette servitude est consentie en considération de la somme d'un dollar (1 \$).

D'accepter le projet d'acte de servitude soumis par Me Olga Soutyguina, notaire;

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, et la greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, à signer pour et au nom de Ville de Bromont l'acte de servitude soumis.

**ADOPTÉE**

**2011-10-453**



**3 OCTOBRE 2011**

**ACQUISITION D'UNE SERVITUDE POUR L'IMPLANTATION  
D'UN LAMPADAIRE, TOUCHANT UNE PARTIE DU LOT 2 591  
239, CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION  
FONCIÈRE DE SHEFFORD, DANS LE CADRE DU PROJET DE  
RÉFECTION DE LA RUE SHEFFORD**

ATTENDU QUE Ville de Bromont a entrepris la réfection de la rue Shefford au mois de juillet 2009 consistant à l'implantation des nouvelles infrastructures d'égout sanitaire, d'égout pluvial et d'aqueduc ainsi que la confection d'une nouvelle plate-forme routière y incluant les trottoirs, bordures, luminaires et cetera;

ATTENDU QUE la faible largeur de l'emprise de la rue Shefford oblige Ville de Bromont à procéder au positionnement de certaines infrastructures municipales sur la propriété des riverains à la rue Shefford;

ATTENDU QUE monsieur François Anquetil est propriétaire du lot 2 591 239, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford;

ATTENDU QU'un engagement à céder des servitudes pour des fins municipales fut signé par monsieur François Anquetil, en date du 2 septembre 2009, pour l'installation d'un lampadaire;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie du projet d'acte de servitude rédigé par Me Olga Soutyguina, notaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE Ville de Bromont acquière une servitude de monsieur François Anquetil relativement à l'implantation d'un lampadaire touchant une partie du lot 2 591 239, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, représentant une superficie d'un mètre carré et sept dixièmes (1,7 m<sup>2</sup>), montrée à la description technique préparée par monsieur André Scott, arpenteur-géomètre, portant sa minute 4904, dossier BMT 10-001794;

QUE cette servitude est consentie en considération de la somme d'un dollar (1 \$).

D'accepter le projet d'acte de servitude soumis par Me Olga Soutyguina, notaire;

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer pour et au nom de Ville de Bromont, ledit acte de servitude à intervenir.

**ADOPTÉE**

**2011-10-454**

**ACQUISITION D'UNE SERVITUDE POUR L'IMPLANTATION  
DE DEUX LAMPADAIRES, TOUCHANT DEUX PARTIES DU  
LOT 2 591 090, CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC,**

**3 OCTOBRE 2011**

**CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SHEFFORD, DANS LE  
CADRE DU PROJET DE RÉFECTION DE LA RUE SHEFFORD**

ATTENDU QUE Ville de Bromont a entrepris la réfection de la rue Shefford au mois de juillet 2009 consistant à l'implantation des nouvelles infrastructures d'égout sanitaire, d'égout pluvial et d'aqueduc ainsi que la confection d'une nouvelle plate-forme routière y incluant les trottoirs, bordures, luminaires et cetera;

ATTENDU QUE la faible largeur de l'emprise de la rue Shefford oblige Ville de Bromont à procéder au positionnement de certaines infrastructures municipales sur la propriété des riverains à la rue Shefford;

ATTENDU QUE madame Louise Tardif est propriétaire du lot 2 591 090, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford;

ATTENDU QU'un engagement à céder des servitudes pour des fins municipales fut signé par madame Louise Tardif, en date du 14 juillet 2009, pour l'installation de deux (2) lampadaires;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie du projet d'acte de servitude rédigé par Me David F. Ménard, notaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE Ville de Bromont acquière une servitude de madame Louise Tardif relativement à l'implantation de deux lampadaires touchant deux parties du lot 2 591 090, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, représentant une superficie de deux mètres carrés et trois dixièmes (2,3 m<sup>2</sup>) et deux mètres carrés et quatre dixièmes (2,4 m<sup>2</sup>), montrées à la description technique préparée par monsieur André Scott, arpenteur-géomètre, portant sa minute 4926, dossier BMT 10-001794;

QUE cette servitude est consentie en considération de la somme d'un dollar (1 \$).

D'accepter le projet d'acte de servitude tel que soumis par Me David F. Ménard, notaire;

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer pour et au nom de Ville de Bromont ledit acte de servitude à intervenir.

**ADOPTÉE**

**2011-10-455**

**ACQUISITION D'UNE SERVITUDE POUR L'IMPLANTATION  
D'UNE BORNE D'INCENDIE, TOUCHANT UNE PARTIE DU  
LOT 4 520 328, CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC,  
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SHEFFORD, DANS LE  
CADRE DU PROJET DE RÉFECTION DE LA RUE SHEFFORD**

**3 OCTOBRE 2011**

ATTENDU QUE Ville de Bromont a entrepris la réfection de la rue Shefford au mois de juillet 2009 consistant à l'implantation des nouvelles infrastructures d'égout sanitaire, d'égout pluvial et d'aqueduc ainsi que la confection d'une nouvelle plate-forme routière y incluant les trottoirs, bordures, luminaires et cetera;

ATTENDU QUE la faible largeur de l'emprise de la rue Shefford oblige Ville de Bromont à procéder au positionnement de certaines infrastructures municipales sur la propriété des riverains à la rue Shefford;

ATTENDU QUE messieurs Serge et Régent Bédard sont propriétaires du lot 4 520 328, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford;

ATTENDU QU'un engagement à céder des servitudes pour des fins municipales fut signé par messieurs Serge et Régent Bédard, en date du 13 septembre 2009, pour l'installation d'une borne d'incendie;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie du projet d'acte de servitude rédigé par Me Olga Soutyguina, notaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE Ville de Bromont acquière une servitude de messieurs Serge et Régent Bédard relativement à l'implantation d'une borne d'incendie, touchant une partie du lot 4 520 328, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, représentant une superficie de deux mètres carrés et huit dixièmes (2,8 m<sup>2</sup>), montrée à la description technique préparée par monsieur André Scott, arpenteur-géomètre, portant sa minute 4912, dossier BMT 10-001794;

QUE cette servitude est consentie en considération de la somme d'un dollar (1 \$).

D'accepter le projet d'acte de servitude tel que soumis par Me Olga Soutyguina, notaire;

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer pour et au nom de Ville de Bromont, ledit acte de servitude à intervenir.

**ADOPTÉE**

**2011-10-456**

**ACQUISITION D'UNE SERVITUDE POUR L'IMPLANTATION  
D'UN LAMPADAIRE, TOUCHANT UNE PARTIE DU LOT  
2 591 241, CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC,  
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SHEFFORD, DANS LE  
CADRE DU PROJET DE RÉFECTION DE LA RUE SHEFFORD**

ATTENDU QUE Ville de Bromont a entrepris la réfection de la rue Shefford au mois de juillet 2009 consistant à l'implantation des nouvelles infrastructures d'égout sanitaire, d'égout pluvial et d'aqueduc ainsi que la

### 3 OCTOBRE 2011

confection d'une nouvelle plate-forme routière y incluant les trottoirs, bordures, luminaires et cetera;

ATTENDU QUE la faible largeur de l'emprise de la rue Shefford oblige Ville de Bromont à procéder au positionnement de certaines infrastructures municipales sur la propriété des riverains à la rue Shefford;

ATTENDU QUE la société Résidence Funéraire Bessette & Fils inc. est propriétaire du lot 2 591 241, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford;

ATTENDU QU'un engagement à céder des servitudes pour des fins municipales fut signé par la société Résidence Funéraire Bessette & Fils inc., en date du 1<sup>er</sup> septembre 2009, pour l'installation d'un lampadaire;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie du projet d'acte de servitude rédigé par Me Olga Soutyguina, notaire;

IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Ville de Bromont acquière une servitude de la société Résidence Funéraire Bessette & Fils inc. relativement à l'implantation d'un lampadaire touchant une partie du lot 2 591 241, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, représentant une superficie de deux mètres carrés et huit dixièmes (2,8 m<sup>2</sup>), montrée à la description technique préparée par monsieur André Scott, arpenteur-géomètre, portant sa minute 4907, dossier BMT 10-001794;

QUE cette servitude est consentie en considération de la somme d'un dollar (1 \$).

D'accepter le projet d'acte de servitude tel que soumis par Me Olga Soutyguina, notaire;

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer pour et au nom de Ville de Bromont ledit acte de servitude soumis.

**ADOPTÉE**

**2011-10-457**

**ACQUISITION D'UNE SERVITUDE POUR L'IMPLANTATION  
D'UN LAMPADAIRE, TOUCHANT UNE PARTIE DU LOT 2 591  
308, CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION  
FONCIÈRE DE SHEFFORD, DANS LE CADRE DU PROJET DE  
RÉFECTION DE LA RUE SHEFFORD**

ATTENDU QUE Ville de Bromont a entrepris la réfection de la rue Shefford au mois de juillet 2009 consistant à l'implantation des nouvelles infrastructures d'égout sanitaire, d'égout pluvial et d'aqueduc ainsi que la confection d'une nouvelle plate-forme routière y incluant les trottoirs, bordures, luminaires et cetera;

**3 OCTOBRE 2011**

ATTENDU QUE la faible largeur de l'emprise de la rue Shefford oblige Ville de Bromont à procéder au positionnement de certaines infrastructures municipales sur la propriété des riverains à la rue Shefford;

ATTENDU QUE monsieur André Laplante et madame Lise Clément sont propriétaires du lot 2 591 308, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford;

ATTENDU QU'un engagement à céder des servitudes pour des fins municipales fut signé par monsieur André Laplante et madame Lise Clément, en date du 17 novembre 2009, pour l'installation d'un lampadaire;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie du projet d'acte de servitude rédigé par Me David F. Ménard, notaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE Ville de Bromont acquière une servitude de monsieur André Laplante et madame Lise Clément relativement à l'implantation d'un lampadaire touchant une partie du lot 2 591 308, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, représentant une superficie de trois mètres carrés et trois dixièmes (3,3 m<sup>2</sup>), montrée à la description technique préparée par monsieur André Scott, arpenteur-géomètre, portant sa minute 4931, dossier BMT 10-001794;

QUE cette servitude est consentie en considération de la somme d'un dollar (1 \$).

D'accepter le projet d'acte de servitude tel que soumis par Me David F. Ménard, notaire;

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer pour et au nom de Ville de Bromont ledit acte de servitude à intervenir.

**ADOPTÉE**

**2011-10-458**

**ACQUISITION D'UNE SERVITUDE POUR L'IMPLANTATION D'UNE BORNE D'INCENDIE, TOUCHANT UNE PARTIE DU LOT 2 591 164, CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SHEFFORD, DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉFECTION DE LA RUE SHEFFORD**

ATTENDU QUE Ville de Bromont a entrepris la réfection de la rue Shefford au mois de juillet 2009 consistant à l'implantation des nouvelles infrastructures d'égout sanitaire, d'égout pluvial et d'aqueduc ainsi que la confection d'une nouvelle plate-forme routière y incluant les trottoirs, bordures, luminaires et cetera;

### 3 OCTOBRE 2011

ATTENDU QUE la faible largeur de l'emprise de la rue Shefford oblige Ville de Bromont à procéder au positionnement de certaines infrastructures municipales sur la propriété des riverains à la rue Shefford;

ATTENDU QUE madame Andrée Gadoury est propriétaire du lot 2 591 164, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford;

ATTENDU QU'un engagement à céder des servitudes pour des fins municipales fut signé par madame Andrée Gadoury, en date du 14 août 2009, pour l'installation d'une borne d'incendie;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie du projet d'acte de servitude rédigé par Me Olga Soutyguina, notaire;

IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Ville de Bromont acquière une servitude de madame Andrée Gadoury relativement à l'implantation d'une borne d'incendie, touchant une partie du lot 2 591 164, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, représentant une superficie de trois mètres carrés et trois dixièmes (3,3 m<sup>2</sup>), montrée à la description technique préparée par monsieur André Scott, arpenteur-géomètre, portant sa minute 4905, dossier BMT 10-001794;

QUE cette servitude est consentie en considération de la somme d'un dollar (1 \$).

D'accepter le projet d'acte de servitude tel que soumis par Me Olga Soutyguina, notaire;

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer pour et au nom de Ville de Bromont, ledit acte de servitude à intervenir.

**ADOPTÉE**

**2011-10-459**

**ACQUISITION D'UNE SERVITUDE POUR L'IMPLANTATION  
DE TROIS LAMPADAIRES ET DEUX AMÉNAGEMENTS  
PAYSAGERS, TOUCHANT CINQ PARTIES DU LOT 2 591 240,  
CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION  
FONCIÈRE DE SHEFFORD, DANS LE CADRE DU PROJET DE  
RÉFECTION DE LA RUE SHEFFORD**

ATTENDU QUE Ville de Bromont a entrepris la réfection de la rue Shefford au mois de juillet 2009 consistant à l'implantation des nouvelles infrastructures d'égout sanitaire, d'égout pluvial et d'aqueduc ainsi que la confection d'une nouvelle plate-forme routière y incluant les trottoirs, bordures, luminaires et cetera;

**3 OCTOBRE 2011**

ATTENDU QUE la faible largeur de l'emprise de la rue Shefford oblige Ville de Bromont à procéder au positionnement de certaines infrastructures municipales sur la propriété des riverains à la rue Shefford;

ATTENDU QUE la Fabrique de la Paroisse de Saint-François-Xavier de Ville de Bromont est propriétaire du lot 2 591 240, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford;

ATTENDU QUE la Fabrique de la Paroisse de Saint-François-Xavier de Ville de Bromont est d'accord à céder une servitude pour des fins municipales relativement à l'installation de trois (3) lampadaires et deux (2) aménagements paysagers sur sa propriété;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie du projet d'acte de servitude rédigé par Me Olga Soutyguina, notaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE Ville de Bromont acquière une servitude de la Fabrique de la Paroisse de Saint-François-Xavier de Ville de Bromont relativement à l'implantation de trois (3) lampadaires et deux (2) aménagements paysagers touchant cinq (5) parties du lot 2 591 240, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, représentant des superficies de onze mètres carrés et sept dixièmes (11,7 m<sup>2</sup>), vingt et un mètres carrés (21,0 m<sup>2</sup>), deux mètres carrés et six dixièmes (2,6 m<sup>2</sup>), deux mètres carrés et cinq dixièmes (2,5 m<sup>2</sup>) et deux mètres carrés et cinq dixièmes (2,5 m<sup>2</sup>), montrées à la description technique préparée par monsieur André Scott, arpenteur-géomètre, portant sa minute 4906, dossier BMT 10-001794;

QUE cette servitude est consentie en considération de la somme d'un dollar (1 \$).

D'accepter le projet d'acte de servitude tel que soumis par Me Olga Soutyguina, notaire;

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer pour et au nom de Ville de Bromont, ledit acte de servitude à intervenir.

**ADOPTÉE**

**2011-10-460**

**ACQUISITION D'UNE SERVITUDE POUR L'IMPLANTATION  
D'UN LAMPADAIRE, TOUCHANT UNE PARTIE DU LOT 2 591  
079, CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION  
FONCIÈRE DE SHEFFORD, DANS LE CADRE DU PROJET DE  
RÉFECTION DE LA RUE SHEFFORD**

ATTENDU QUE Ville de Bromont a entrepris la réfection de la rue Shefford au mois de juillet 2009 consistant à l'implantation des nouvelles infrastructures d'égout sanitaire, d'égout pluvial et d'aqueduc ainsi que la confection d'une nouvelle plate-forme routière y incluant les trottoirs, bordures, luminaires et cetera;

**3 OCTOBRE 2011**

ATTENDU QUE la faible largeur de l'emprise de la rue Shefford oblige Ville de Bromont à procéder au positionnement de certaines infrastructures municipales sur la propriété des riverains à la rue Shefford;

ATTENDU QUE monsieur Pierre Labrecque et madame Gina Hamon sont propriétaires du lot 2 591 079, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford;

ATTENDU QU'un engagement à céder des servitudes pour des fins municipales fut signé par monsieur Pierre Labrecque et madame Gina Hamon, en date du 30 juin 2009, pour l'installation d'un lampadaire;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie du projet d'acte de servitude rédigé par Me Christian Daviau, notaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE Ville de Bromont acquière une servitude de monsieur Pierre Labrecque et madame Gina Hamon relativement à l'implantation d'un lampadaire touchant une partie du lot 2 591 079, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, représentant une superficie de deux mètres carrés et six dixièmes (2,6 m<sup>2</sup>), montrée à la description technique préparée par monsieur André Scott, arpenteur-géomètre, portant sa minute 4916, dossier BMT 10-001794;

QUE cette servitude est consentie en considération de la somme d'un dollar (1 \$).

D'accepter le projet d'acte de servitude tel que soumis par Me Christian Daviau, notaire;

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer pour et au nom de Ville de Bromont, ledit acte de servitude à intervenir.

**ADOPTÉE**

**2011-10-461**

**ACQUISITION D'UNE SERVITUDE POUR L'IMPLANTATION  
D'UN LAMPADAIRE, TOUCHANT UNE PARTIE DU LOT 2 591  
242, CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION  
FONCIÈRE DE SHEFFORD, DANS LE CADRE DU PROJET DE  
RÉFECTION DE LA RUE SHEFFORD**

ATTENDU QUE Ville de Bromont a entrepris la réfection de la rue Shefford au mois de juillet 2009 consistant à l'implantation des nouvelles infrastructures d'égout sanitaire, d'égout pluvial et d'aqueduc ainsi que la confection d'une nouvelle plate-forme routière y incluant les trottoirs, bordures, luminaires et cetera;



**3 OCTOBRE 2011**

ATTENDU QUE la faible largeur de l'emprise de la rue Shefford oblige Ville de Bromont à procéder au positionnement de certaines infrastructures municipales sur la propriété des riverains à la rue Shefford;

ATTENDU QUE monsieur Serge Lavertu et madame Louise Dalpé sont propriétaires du lot 2 591 242, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford;

ATTENDU QU'un engagement à céder des servitudes pour des fins municipales fut signé par monsieur Serge Lavertu et madame Louise Dalpé, en date du 27 août 2009, pour l'installation d'un lampadaire;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie du projet d'acte de servitude rédigé par Me Olga Soutyguina, notaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE Ville de Bromont acquière une servitude de monsieur Serge Lavertu et madame Louise Dalpé relativement à l'implantation d'un lampadaire touchant une partie du lot 2 591 242, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, représentant une superficie de deux mètres carrés et neuf dixièmes (2,9 m<sup>2</sup>), montrées à la description technique préparée par monsieur André Scott, arpenteur-géomètre, portant sa minute 4908, dossier BMT 10-001794;

QUE cette servitude est consentie en considération de la somme d'un dollar (1 \$).

D'accepter le projet d'acte de servitude tel que soumis par Me Olga Soutyguina, notaire;

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer pour et au nom de Ville de Bromont, ledit acte de servitude à intervenir.

**ADOPTÉE**

**2011-10-462**

**ACQUISITION D'UNE SERVITUDE POUR L'IMPLANTATION  
D'UN LAMPADAIRE ET D'UNE BORNE D'INCENDIE,  
TOUCHANT DEUX (2) PARTIES DU LOT 2 591 311, CADASTRE  
OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE  
SHEFFORD, DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉFECTION DE  
LA RUE SHEFFORD**

ATTENDU QUE Ville de Bromont a entrepris la réfection de la rue Shefford au mois de juillet 2009 consistant à l'implantation des nouvelles infrastructures d'égout sanitaire, d'égout pluvial et d'aqueduc ainsi que la confection d'une nouvelle plate-forme routière y incluant les trottoirs, bordures, luminaires et cetera;

**3 OCTOBRE 2011**

ATTENDU QUE la faible largeur de l'emprise de la rue Shefford oblige Ville de Bromont à procéder au positionnement de certaines infrastructures municipales sur la propriété des riverains à la rue Shefford;

ATTENDU QUE monsieur Raymond Leduc et madame Kathleen Wedge sont propriétaires du lot 2 591 311, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford;

ATTENDU QUE monsieur Raymond Leduc et madame Kathleen Wedge sont d'accord à céder une servitude pour des fins municipales relativement à l'installation d'un lampadaire et d'une borne d'incendie sur leur propriété;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie du projet d'acte de servitude rédigé par Me David F. Ménard, notaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE Ville de Bromont acquière une servitude de monsieur Raymond Leduc et madame Kathleen Wedge relativement à l'implantation d'un lampadaire et d'une borne d'incendie, touchant deux (2) parties du lot 2 591 311, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, représentant des superficies de trois mètres carrés et six dixièmes (3,6 m<sup>2</sup>) et deux mètres carrés et six dixièmes (2,6 m<sup>2</sup>), montrée à la description technique préparée par monsieur André Scott, arpenteur-géomètre, portant sa minute 4933, dossier BMT 10-001794;

QUE cette servitude est consentie en considération de la somme d'un dollar (1 \$).

D'accepter le projet d'acte de servitude tel que soumis par Me David F. Ménard, notaire;

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer pour et au nom de Ville de Bromont, ledit acte de servitude à intervenir.

**ADOPTÉE**

**2011-10-463**

**ACQUISITION D'UNE SERVITUDE POUR L'IMPLANTATION  
D'UN LAMPADAIRE, TOUCHANT UNE PARTIE DU LOT 2 591  
310, CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION  
FONCIÈRE DE SHEFFORD, DANS LE CADRE DU PROJET DE  
RÉFECTION DE LA RUE SHEFFORD**

ATTENDU QUE Ville de Bromont a entrepris la réfection de la rue Shefford au mois de juillet 2009 consistant à l'implantation des nouvelles infrastructures d'égout sanitaire, d'égout pluvial et d'aqueduc ainsi que la confection d'une nouvelle plate-forme routière y incluant les trottoirs, bordures, luminaires et cetera;

**3 OCTOBRE 2011**

ATTENDU QUE la faible largeur de l'emprise de la rue Shefford oblige Ville de Bromont à procéder au positionnement de certaines infrastructures municipales sur la propriété des riverains à la rue Shefford;

ATTENDU QUE madame Ghislaine Gince est propriétaire du lot 2 591 310, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford;

ATTENDU QU'un engagement à céder des servitudes pour des fins municipales fut signé par madame Ghislaine Gince, en date du 17 novembre 2009, pour l'installation d'un lampadaire;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie du projet d'acte de servitude rédigé par Me David F. Ménard, notaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE Ville de Bromont acquière une servitude de madame Ghislaine Gince relativement à l'implantation d'un lampadaire touchant une partie du lot 2 591 310, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, représentant une superficie de trois mètres carrés et quatre dixièmes (3,4 m<sup>2</sup>), montrée à la description technique préparée par monsieur André Scott, arpenteur-géomètre, portant sa minute 4932, dossier BMT 10-001794;

QUE cette servitude est consentie en considération de la somme d'un dollar (1 \$).

D'accepter le projet d'acte de servitude tel que soumis par Me David F. Ménard, notaire;

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer pour et au nom de Ville de Bromont, ledit acte de servitude à intervenir.

**ADOPTÉE**

**2011-10-464**

**ACQUISITION D'UNE SERVITUDE POUR L'IMPLANTATION  
D'UN LAMPADAIRE, TOUCHANT UNE PARTIE DU LOT 3 714  
433, CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION  
FONCIÈRE DE SHEFFORD, DANS LE CADRE DU PROJET DE  
RÉFECTION DE LA RUE SHEFFORD**

ATTENDU QUE Ville de Bromont a entrepris la réfection de la rue Shefford au mois de juillet 2009 consistant à l'implantation des nouvelles infrastructures d'égout sanitaire, d'égout pluvial et d'aqueduc ainsi que la confection d'une nouvelle plate-forme routière y incluant les trottoirs, bordures, luminaires et cetera;

ATTENDU QUE la faible largeur de l'emprise de la rue Shefford oblige Ville de Bromont à procéder au positionnement de certaines infrastructures municipales sur la propriété des riverains à la rue Shefford;

**3 OCTOBRE 2011**

ATTENDU QUE la société Parcours du Vieux Village inc. est propriétaire du lot 3 714 433, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford;

ATTENDU QU'un engagement à céder des servitudes pour des fins municipales fut signé par la société Parcours du Vieux Village inc., en date du 11 août 2009, pour l'installation d'un lampadaire;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie du projet d'acte de servitude rédigé par Me David F. Ménard, notaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE Ville de Bromont acquière une servitude de la société Parcours du Vieux Village inc. relativement à l'implantation d'un lampadaire touchant une partie du lot 3 714 433, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, représentant une superficie de deux mètres carrés et quatre dixièmes (2,4 m<sup>2</sup>), montrée à la description technique préparée par monsieur André Scott, arpenteur-géomètre, portant sa minute 4929, dossier BMT 10-001794;

QUE cette servitude est consentie en considération de la somme d'un dollar (1 \$).

D'accepter le projet d'acte de servitude tel que soumis par Me David F. Ménard, notaire;

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer pour et au nom de Ville de Bromont, ledit acte de servitude à intervenir.

**ADOPTÉE**

**2011-10-465**

**ACQUISITION D'UNE SERVITUDE POUR L'IMPLANTATION  
D'UN LAMPADAIRE ET DE DEUX (2) BOÎTES DE JONCTION,  
TOUCHANT UNE PARTIE DU LOT 2 591 389, CADASTRE  
OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE  
SHEFFORD, DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉFECTION DE  
LA RUE SHEFFORD**

ATTENDU QUE Ville de Bromont a entrepris la réfection de la rue Shefford au mois de juillet 2009 consistant à l'implantation des nouvelles infrastructures d'égout sanitaire, d'égout pluvial et d'aqueduc ainsi que la confection d'une nouvelle plate-forme routière y incluant les trottoirs, bordures, luminaires et cetera;

ATTENDU QUE la faible largeur de l'emprise de la rue Shefford oblige Ville de Bromont à procéder au positionnement de certaines infrastructures municipales sur la propriété des riverains à la rue Shefford;

**3 OCTOBRE 2011**

ATTENDU QUE monsieur Roch Guay est propriétaire du lot 2 591 389, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford;

ATTENDU QU'un engagement à céder des servitudes pour des fins municipales fut signé par monsieur Roch Guay, en date du 17 juillet 2009, pour l'installation d'un lampadaire;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie du projet d'acte de servitude rédigé par Me David F. Ménard, notaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE Ville de Bromont acquière une servitude de monsieur Roch Guay relativement à l'implantation d'un lampadaire et de deux (2) boîtes de jonction touchant une partie du lot 2 591 389, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, représentant une superficie de trois mètres carrés et un dixième (3,1 m<sup>2</sup>), montrée à la description technique préparée par monsieur André Scott, arpenteur-géomètre, portant sa minute 4928, dossier BMT 10-001794;

QUE cette servitude est consentie en considération de la somme d'un dollar (1 \$).

D'accepter le projet d'acte de servitude tel que soumis par Me David F. Ménard, notaire;

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer pour et au nom de Ville de Bromont, ledit acte de servitude à intervenir.

**ADOPTÉE**

**2011-10-466**

**ACQUISITION D'UNE SERVITUDE POUR L'IMPLANTATION  
DE DEUX (2) LAMPADAIRES, TOUCHANT DEUX (2) PARTIES  
DU LOT 2 591 082, CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC,  
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SHEFFORD, DANS LE  
CADRE DU PROJET DE RÉFECTION DE LA RUE SHEFFORD**

ATTENDU QUE Ville de Bromont a entrepris la réfection de la rue Shefford au mois de juillet 2009 consistant à l'implantation des nouvelles infrastructures d'égout sanitaire, d'égout pluvial et d'aqueduc ainsi que la confection d'une nouvelle plate-forme routière y incluant les trottoirs, bordures, luminaires et cetera;

ATTENDU QUE la faible largeur de l'emprise de la rue Shefford oblige Ville de Bromont à procéder au positionnement de certaines infrastructures municipales sur la propriété des riverains à la rue Shefford;

ATTENDU QUE la société Nuits de St-Georges inc. est propriétaire du lot 2 591 082, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford;

**3 OCTOBRE 2011**

ATTENDU QU'un engagement à céder des servitudes pour des fins municipales fut signé par la société Nuits de St-Georges inc., en date du 3 juillet 2009, pour l'installation de deux (2) lampadaires;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie du projet d'acte de servitude rédigé par Me Christian Daviau, notaire;

IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Ville de Bromont acquière une servitude de la société Nuits de St-Georges inc. relativement à l'implantation de deux (2) lampadaires touchant deux (2) parties du lot 2 591 082, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, représentant des superficies de deux mètres carrés et deux dixièmes (2,2 m<sup>2</sup>) et deux mètres carrés et un dixième (2,1 m<sup>2</sup>), montrées à la description technique préparée par monsieur André Scott, arpenteur-géomètre, portant sa minute 4915, dossier BMT 10-001794;

QUE cette servitude est consentie en considération de la somme d'un dollar (1 \$).

D'accepter le projet d'acte de servitude tel que soumis par Me Christian Daviau, notaire;

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer pour et au nom de Ville de Bromont, ledit acte de servitude à intervenir.

**ADOPTÉE**

**2011-10-467**

**ACQUISITION D'UNE SERVITUDE POUR L'IMPLANTATION  
D'UN LAMPADAIRE, TOUCHANT UNE PARTIE DU LOT 2 591  
071, CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION  
FONCIÈRE DE SHEFFORD, DANS LE CADRE DU PROJET DE  
RÉFECTION DE LA RUE SHEFFORD**

ATTENDU QUE Ville de Bromont a entrepris la réfection de la rue Shefford au mois de juillet 2009 consistant à l'implantation des nouvelles infrastructures d'égout sanitaire, d'égout pluvial et d'aqueduc ainsi que la confection d'une nouvelle plate-forme routière y incluant les trottoirs, bordures, luminaires et cetera;

ATTENDU QUE la faible largeur de l'emprise de la rue Shefford oblige Ville de Bromont à procéder au positionnement de certaines infrastructures municipales sur la propriété des riverains à la rue Shefford;

ATTENDU QUE madame Marie-Claude Tétreault est propriétaire du lot 2 591 071, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford;

**3 OCTOBRE 2011**

ATTENDU QU'un engagement à céder des servitudes pour des fins municipales fut signé par madame Marie-Claude Tétreault, en date du 14 juillet 2009, pour l'installation d'un lampadaire;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie du projet d'acte de servitude rédigé par Me Sylviane Bernier, notaire;

IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Ville de Bromont acquière une servitude de madame Marie-Claude Tétreault relativement à l'implantation d'un lampadaire touchant une partie du lot 2 591 071, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, représentant une superficie de deux mètres carrés et six dixièmes (2,6 m<sup>2</sup>), montrée à la description technique préparée par monsieur André Scott, arpenteur-géomètre, portant sa minute 4924, dossier BMT 10-001794;

QUE cette servitude est consentie en considération de la somme d'un dollar (1 \$).

D'accepter le projet d'acte de servitude tel que soumis par Me Sylviane Bernier, notaire;

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer pour et au nom de Ville de Bromont, ledit acte de servitude à intervenir.

**ADOPTÉE**

**2011-10-468**

**ACQUISITION D'UNE SERVITUDE POUR L'IMPLANTATION  
D'UN LAMPADAIRE, TOUCHANT UNE PARTIE DU LOT 2 591  
306, CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION  
FONCIÈRE DE SHEFFORD, DANS LE CADRE DU PROJET DE  
RÉFECTION DE LA RUE SHEFFORD**

ATTENDU QUE Ville de Bromont a entrepris la réfection de la rue Shefford au mois de juillet 2009 consistant à l'implantation des nouvelles infrastructures d'égout sanitaire, d'égout pluvial et d'aqueduc ainsi que la confection d'une nouvelle plate-forme routière y incluant les trottoirs, bordures, luminaires et cetera;

ATTENDU QUE la faible largeur de l'emprise de la rue Shefford oblige Ville de Bromont à procéder au positionnement de certaines infrastructures municipales sur la propriété des riverains à la rue Shefford;

ATTENDU QUE monsieur Réal Désourdy est propriétaire du lot 2 591 306, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford;

ATTENDU QU'un engagement à céder des servitudes pour des fins municipales fut signé par monsieur Réal Désourdy, en date du 2 décembre 2009, pour l'installation d'un lampadaire;

**3 OCTOBRE 2011**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie du projet d'acte de servitude rédigé par Me Sylviane Bernier, notaire;

IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Ville de Bromont acquière une servitude de monsieur Réal Désourdy relativement à l'implantation d'un lampadaire touchant une partie du lot 2 591 306, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, représentant une superficie de deux mètres carrés et huit dixièmes (2,8 m<sup>2</sup>), montrée à la description technique préparée par monsieur André Scott, arpenteur-géomètre, portant sa minute 4927, dossier BMT 10-001794;

QUE cette servitude est consentie en considération de la somme d'un dollar (1 \$).

D'accepter le projet d'acte de servitude tel que soumis par Me Sylviane Bernier, notaire;

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer pour et au nom de Ville de Bromont, ledit acte de servitude à intervenir.

**ADOPTÉE**

**2011-10-469**

**ACQUISITION D'UNE SERVITUDE POUR L'IMPLANTATION  
D'UN LAMPADAIRE, TOUCHANT UNE PARTIE DU LOT 2 591  
076, CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION  
FONCIÈRE DE SHEFFORD, DANS LE CADRE DU PROJET DE  
RÉFECTION DE LA RUE SHEFFORD**

ATTENDU QUE Ville de Bromont a entrepris la réfection de la rue Shefford au mois de juillet 2009 consistant à l'implantation des nouvelles infrastructures d'égout sanitaire, d'égout pluvial et d'aqueduc ainsi que la confection d'une nouvelle plate-forme routière y incluant les trottoirs, bordures, luminaires et cetera;

ATTENDU QUE la faible largeur de l'emprise de la rue Shefford oblige Ville de Bromont à procéder au positionnement de certaines infrastructures municipales sur la propriété des riverains à la rue Shefford;

ATTENDU QUE madame Carole Laplante est propriétaire du lot 2 591 076, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford;

ATTENDU QU'un engagement à céder des servitudes pour des fins municipales fut signé par madame Carole Laplante, en date du 13 juillet 2009, pour l'installation d'un lampadaire;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie du projet d'acte de servitude rédigé par Me Sylviane Bernier, notaire;



**3 OCTOBRE 2011**

IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Ville de Bromont acquière une servitude de madame Carole Laplante relativement à l'implantation d'un lampadaire touchant une partie du lot 2 591 076, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, représentant une superficie de deux mètres carrés et six dixièmes (2,6 m<sup>2</sup>), montrée à la description technique préparée par monsieur André Scott, arpenteur-géomètre, portant sa minute 4919, dossier BMT 10-001794;

QUE cette servitude est consentie en considération de la somme d'un dollar (1 \$).

D'accepter le projet d'acte de servitude tel que soumis par Me Sylviane Bernier, notaire;

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer pour et au nom de Ville de Bromont, ledit acte de servitude à intervenir.

**ADOPTÉE**

**2011-10-470**

**ACQUISITION D'UNE SERVITUDE POUR L'IMPLANTATION  
D'UN LAMPADAIRE, TOUCHANT UNE PARTIE DU LOT 2 591  
074, CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION  
FONCIÈRE DE SHEFFORD, DANS LE CADRE DU PROJET DE  
RÉFECTION DE LA RUE SHEFFORD**

ATTENDU QUE Ville de Bromont a entrepris la réfection de la rue Shefford au mois de juillet 2009 consistant à l'implantation des nouvelles infrastructures d'égout sanitaire, d'égout pluvial et d'aqueduc ainsi que la confection d'une nouvelle plate-forme routière y incluant les trottoirs, bordures, luminaires et cetera;

ATTENDU QUE la faible largeur de l'emprise de la rue Shefford oblige Ville de Bromont à procéder au positionnement de certaines infrastructures municipales sur la propriété des riverains à la rue Shefford;

ATTENDU QUE monsieur Georges Fauré est propriétaire du lot 2 591 074, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford;

ATTENDU QU'un engagement à céder des servitudes pour des fins municipales fut signé par monsieur Georges Fauré, en date du 15 juillet 2009, pour l'installation d'un lampadaire;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie du projet d'acte de servitude rédigé par Me Sylviane Bernier, notaire;

IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT

**3 OCTOBRE 2011**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Ville de Bromont acquière une servitude de monsieur Georges Fauré relativement à l'implantation d'un lampadaire touchant une partie du lot 2 591 074, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, représentant une superficie de deux mètres carrés et quatre dixièmes (2,4 m<sup>2</sup>), montrée à la description technique préparée par monsieur André Scott, arpenteur-géomètre, portant sa minute 4920, dossier BMT 10-001794;

QUE cette servitude est consentie en considération de la somme d'un dollar (1 \$).

D'accepter le projet d'acte de servitude tel que soumis par Me Sylviane Bernier, notaire;

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer pour et au nom de Ville de Bromont, ledit acte de servitude à intervenir.

**ADOPTÉE**

**2011-10-471**

**ACQUISITION DU LOT 4 731 952 ET D'UNE SERVITUDE POUR L'IMPLANTATION D'UN LAMPADAIRE, TOUCHANT UNE PARTIE DU LOT 4 731 953, CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SHEFFORD, DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉFECTION DE LA RUE SHEFFORD**

ATTENDU QUE Ville de Bromont a entrepris la réfection de la rue Shefford au mois de juillet 2009 consistant à l'implantation des nouvelles infrastructures d'égout sanitaire, d'égout pluvial et d'aqueduc ainsi que la confection d'une nouvelle plate-forme routière y incluant les trottoirs, bordures, luminaires et cetera;

ATTENDU QUE la faible largeur de l'emprise de la rue Shefford oblige Ville de Bromont à procéder au positionnement de certaines infrastructures municipales sur la propriété des riverains à la rue Shefford;

ATTENDU QUE monsieur Jean-François Morin et madame Annie Marziali sont propriétaires des lots 4 731 952 et 4 731 953, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford;

ATTENDU QUE monsieur Jean-François Morin et madame Annie Marziali sont d'accord à céder une parcelle de terrain permettant un meilleur accès à la rue Jacques-Cartier et une servitude pour des fins municipales relativement à l'installation d'un lampadaire sur leur propriété;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie du projet d'acte de servitude rédigé par Me David F. Ménard, notaire;

IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**3 OCTOBRE 2011**

QUE Ville de Bromont acquière de monsieur Jean-François Morin et madame Annie Marziali le lot 4 731 952, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, représentant une superficie de treize mètres carrés (13,0 m<sup>2</sup>), montré au plan de remplacement préparé par monsieur Gilbert Grondin, arpenteur-géomètre, portant sa minute 14577, dossier BMT 10-001794;

QUE Ville de Bromont acquière une servitude de monsieur Jean-François Morin et madame Annie Marziali relativement à l'implantation d'un lampadaire, touchant une partie du lot 4 731 953, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, représentant une superficie de deux mètres carrés et quatre dixièmes (2,4 m<sup>2</sup>), montrée à la description technique préparée par monsieur André Scott, arpenteur-géomètre, portant sa minute 4925, dossier BMT 10-001794;

QUE cette acquisition et cette servitude sont consenties en considération de la somme d'un dollar (1 \$).

D'accepter le projet d'acte de servitude tel que soumis par Me David F. Ménard, notaire;

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer pour et au nom de Ville de Bromont, ledit acte de servitude à intervenir.

**ADOPTÉE**

**2011-10-472**

**ACQUISITION D'UNE SERVITUDE POUR L'IMPLANTATION  
D'UN LAMPADAIRE, TOUCHANT UNE PARTIE DU LOT 2 591  
078, CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION  
FONCIÈRE DE SHEFFORD, DANS LE CADRE DU PROJET DE  
RÉFECTION DE LA RUE SHEFFORD**

ATTENDU QUE Ville de Bromont a entrepris la réfection de la rue Shefford au mois de juillet 2009 consistant à l'implantation des nouvelles infrastructures d'égout sanitaire, d'égout pluvial et d'aqueduc ainsi que la confection d'une nouvelle plate-forme routière y incluant les trottoirs, bordures, luminaires et cetera;

ATTENDU QUE la faible largeur de l'emprise de la rue Shefford oblige Ville de Bromont à procéder au positionnement de certaines infrastructures municipales sur la propriété des riverains à la rue Shefford;

ATTENDU QUE monsieur Jean-Pierre Templier et madame Sylvie Deraps sont propriétaires du lot 2 591 078, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford;

ATTENDU QU'un engagement à céder des servitudes pour des fins municipales fut signé par monsieur Jean-Pierre Templier et madame Sylvie Deraps, en date du 4 septembre 2009, pour l'installation d'un lampadaire;

**3 OCTOBRE 2011**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie du projet d'acte de servitude rédigé par Me Sylviane Bernier, notaire;

IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Ville de Bromont acquière une servitude de monsieur Jean-Pierre Templier et madame Sylvie Deraps relativement à l'implantation d'un lampadaire touchant une partie du lot 2 591 078, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, représentant une superficie de deux mètres carrés et huit dixièmes (2,8 m<sup>2</sup>), montrée à la description technique préparée par monsieur André Scott, arpenteur-géomètre, portant sa minute 4917, dossier BMT 10-001794;

QUE cette servitude est consentie en considération de la somme d'un dollar (1 \$).

D'accepter le projet d'acte de servitude tel que soumis par Me Sylviane Bernier, notaire;

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer pour et au nom de Ville de Bromont, ledit acte de servitude à intervenir.

**ADOPTÉE**

**2011-10-473**

**ACQUISITION D'UNE SERVITUDE POUR L'IMPLANTATION  
D'UN LAMPADAIRE, TOUCHANT UNE PARTIE DU LOT 2 591  
071, CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION  
FONCIÈRE DE SHEFFORD, DANS LE CADRE DU PROJET DE  
RÉFECTION DE LA RUE SHEFFORD**

ATTENDU QUE Ville de Bromont a entrepris la réfection de la rue Shefford au mois de juillet 2009 consistant à l'implantation des nouvelles infrastructures d'égout sanitaire, d'égout pluvial et d'aqueduc ainsi que la confection d'une nouvelle plate-forme routière y incluant les trottoirs, bordures, luminaires et cetera;

ATTENDU QUE la faible largeur de l'emprise de la rue Shefford oblige Ville de Bromont à procéder au positionnement de certaines infrastructures municipales sur la propriété des riverains à la rue Shefford;

ATTENDU QUE madame Marie-Claude Tétreault est propriétaire du lot 2 591 071, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford;

ATTENDU QU'un engagement à céder des servitudes pour des fins municipales fut signé par madame Marie-Claude Tétreault, en date du 14 juillet 2009, pour l'installation d'un lampadaire;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie du projet d'acte de servitude rédigé par Me Sylviane Bernier, notaire;

**3 OCTOBRE 2011**

IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Ville de Bromont acquière une servitude de madame Marie-Claude Tétreault relativement à l'implantation d'un lampadaire touchant une partie du lot 2 591 071, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, représentant une superficie de deux mètres carrés et six dixièmes (2,6 m<sup>2</sup>), montrée à la description technique préparée par monsieur André Scott, arpenteur-géomètre, portant sa minute 4924, dossier BMT 10-001794;

QUE cette servitude est consentie en considération de la somme d'un dollar (1 \$).

D'accepter le projet d'acte de servitude tel que soumis par Me Sylviane Bernier, notaire;

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer pour et au nom de Ville de Bromont, ledit acte de servitude à intervenir.

**ADOPTÉE**

**2011-10-474**

**LETTRE D'INTENTION CONFIRMANT L'INTÉRÊT DE LA VILLE DE BROMONT À  
FAIRE VALORISER SES MATIÈRES ORGANIQUES AU FUTUR SITE DE  
BIOMÉTHANISATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ÉLIMINATION DE  
DÉCHETS SOLIDES DE BROME-MISSISQUOI**

Attendu que le présent Conseil signifie l'intérêt et la volonté de la ville de Bromont à faire valoriser ses matières organiques au site projeté de biométhanisation de la Régie Intermunicipale d'élimination de déchets solides de Brome-Missisquoi (la Régie);

Attendu que lors de la mise en place du site de biométhanisation par la Régie, il est dans l'intention de la ville de Bromont que les matières organiques soient séparées à la source à l'aide d'un sac de couleur déterminée pour être triées et traitées à l'usine de biométhanisation située au Lieu Enfouissement Technique de la Régie, à Cowansville;

Attendu qu'un protocole d'entente avec différentes clauses approuvées par les parties sera élaboré pour officialiser l'entente sur la disposition et la valorisation des matières organiques;

IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA  
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la ville de Bromont manifeste par les présentes, son intention d'adhérer au protocole d'entente à intervenir avec la Régie Intermunicipale d'élimination de déchets solides de Brome-Missisquoi suivant les différentes

**3 OCTOBRE 2011**

clauses à être acceptées par les parties, dans le cadre de la réalisation d'un projet de biométhanisation et d'ainsi valoriser ses matières organiques pour l'ensemble du territoire bromontois.

**ADOPTÉE**

**2011-10-475**

**NOMINATION DE LA NOUVELLE RUE DU PROJET IMMOBILIER  
DE LA CÔTE EST (HUNTINGTON)**

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté, sous sa résolution numéro 2010-07-353, le procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 22 juin 2010 et le projet de lotissement du projet immobilier de la Côte Est (projet «Huntington»);

ATTENDU QUE le projet immobilier de la Côte Est crée trois nouvelles rues ;

ATTENDU QUE Ville de Bromont doit nommer ces nouvelles rues et faire valider le nom des rues choisies à la Commission de toponymie du Québec ;

ATTENDU QUE lesdites nouvelles rues sont situées sur la côte est du mont Brome et que les Domingue et Jones détenaient des terres dans ce secteur auparavant ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du plan des nouvelles rues avec les noms suggérés par le Service de l'urbanisme et accepté par le promoteur, soit : rue de la Côte Est, rue Jones et rue Domingue;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE  
APPUYÉ PAR DIANE PERRON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De nommer les nouvelles rues du projet immobilier de la Côte Est « rue de la Côte Est », rue « Domingue » et « rue Jones » le tout, tel que montré au plan soumis par le Service de l'urbanisme, lequel plan est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

De transmettre une copie de la présente résolution et du plan joint annexe à la Commission de la toponymie du Québec pour obtenir son approbation.

**ADOPTÉE**

**2011-10-476**

**CONSERVATION DE TERRAINS DONNÉS EN COMPENSATION ET  
DES MILIEUX NATURELS DU PROJET PARC SUR RIVIÈRE –  
PHASE 2**

ATTENDU que la révision du PIIA du projet Parc sur rivière a été approuvée par le CCU et le conseil municipal;

**3 OCTOBRE 2011**

ATTENDU que ce projet requière un certificat d'autorisation, car il intervient sur un milieu humide;

ATTENDU que le ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs demandent à la Ville de s'engager à donner un statut de protection à l'ensemble de la zone de compensation;

ATTENDU que la Ville comprend l'objectif et le bien-fondé de cette approche du ministère;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder, dans un délai de 12 à 18 mois suivant l'émission du certificat d'autorisation du MDDEP, un statut de zone de conservation à la zone de compensation et au milieu humide adjacent à cette zone identifiée au plan Plan d'ensemble du projet Parc sur rivière, C0-1, de EXP. signé par Kevin Hickey, ing., dossier NEVS-002, et de limiter les usages permis sur celui-ci à l'aménagement d'un sentier naturel;

De faire la demande à la municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi pour inclure cette nouvelle zone de conservation au schéma d'aménagement.

**ADOPTÉE**

**2011-10-477**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVE À  
L'EMPIÈTEMENT D'UNE PISCINE ET D'UN PATIO DANS LA  
MARGE LATÉRALE D'UNE RÉSIDENCE SITUÉE  
AU 1100, RUE DU MAQUIGNON**

Attendu qu'une demande de dérogation mineure relative à l'empiètement d'une piscine et d'un patio dans la marge latérale d'une résidence située au 1100, rue du Maquignon a été présentée;

Attendu que cette dérogation vise à réduire la marge latérale minimale exigée pour l'emplacement d'une piscine de 1,5 mètre à 1,28 mètre;

Attendu que cette dérogation vise à réduire la marge latérale minimale exigée pour l'emplacement d'un patio de 2 mètres à 1,5 mètre;

Attendu que les travaux ont été réalisés de bonne foi au cours de l'année 2003;

Attendu que le fait de ne pas accorder la dérogation mineure causerait un préjudice au requérant;

Attendu que la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

**3 OCTOBRE 2011**

Attendu qu'aucun citoyen ne s'est opposé à l'octroi de cette dérogation depuis la publication d'un avis public conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1);

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
APPUYÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

D'approuver la demande de dérogations mineures pour l'immeuble sis au 1100, rue du Maquignon visant à réduire la marge latérale minimale exigée pour l'emplacement d'une piscine de 1,5 mètre à 1,28 mètre de même qu'à réduire la marge latérale minimale exigée pour l'emplacement d'un patio de 2 mètres à 1,5 mètre.

**ADOPTÉE**

**2011-10-478**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVE AUX  
MARGES AVANT ET ARRIÈRE POUR LA RÉALISATION DE  
TRAVAUX SUR UN BÂTIMENT PRINCIPAL SITUÉ AU 1160,  
CHEMIN ADAMSVILLE**

Attendu qu'une demande de dérogations mineures relative aux marges avant et arrière pour la réalisation de travaux sur un bâtiment principal situé au 1160, chemin Adamsville a été déposée;

Attendu que la demande ne répond pas aux normes actuelles de la zone A05-505 qui prévoient une marge avant de 25 mètres et une marge arrière de 15 mètres puisque la résidence actuelle jouit de droits acquis par rapport à son implantation;

Attendu que la demande vise des travaux de rénovation, dont certains sont en lien avec un problème d'ordre structural;

Attendu que les matériaux et couleurs prévus pour l'agrandissement seront les mêmes que pour le bâtiment existant, tel que montré sur le montage suivant :



Attendu que le fait de ne pas accorder la dérogation mineure causerait un préjudice au requérant;



**3 OCTOBRE 2011**

Attendu que la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

Attendu qu'aucun citoyen ne s'est opposé à l'octroi de cette dérogation depuis la publication d'un avis public conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1);

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT  
APPUYÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

D'approuver la demande de dérogations mineures de manière à permettre l'agrandissement d'une résidence sise au 1160, chemin d'Adamsville à 20 mètres de la ligne de lot avant et à autoriser la reconstruction d'un balcon à 8 mètres de la ligne de lot arrière ;

De spécifier que cette dérogation n'est valide que pour l'agrandissement tel que déposé au comité consultatif d'urbanisme en date du 5 août 2011.

**ADOPTÉE**

**N.M.**

### **DÉPÔT DE LA LISTE DES EMBAUCHES DE SURNUMÉRAIRES**

**2011-10-479**

#### **RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES COLLECTIVES DES EMPLOYÉS DE VILLE DE BROMONT POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2011 AU 30 SEPTEMBRE 2012**

ATTENDU QUE le Groupe Financier AGA inc. a déposé son rapport de renouvellement face aux conditions financières du régime d'assurance collective de Ville de Bromont;

ATTENDU QUE le Groupe Financier AGA inc. confirme dans son rapport que les conditions financières proposées par l'assureur (SSQ Groupe Financier), pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2011 au 30 septembre 2012, sont justifiées;

ATTENDU QUE le Groupe Financier AGA inc. indique clairement dans son rapport que l'assureur respecte intégralement ses engagements financiers garantis lors du dépôt de sa soumission;

ATTENDU QUE le contrat actuel avec l'assureur en est à sa troisième année pour une durée maximale de cinq (5) ans;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des conditions de renouvellement du contrat d'assurance collective des employés de la Ville de Bromont et qu'ils jugent opportun de les accepter :

**3 OCTOBRE 2011**

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que le Conseil municipal accepte les conditions de renouvellement présentées par SSQ Groupe Financier concernant l'assurance collective des employés de Ville de Bromont pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2011 au 30 septembre 2012 pour un montant estimé de **TROIS CENT DIX-NEUF MILLE TROIS CENT QUARANTE HUIT DOLLARS ET SOIXANTE HUIT CENTS (319 348,68 \$)**, incluant les taxes.

QUE les sommes payables pour l'année 2012 seront prévues lors de l'élaboration des prévisions budgétaires ;

Qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à monsieur Stéphan Marceau du Groupe Financier AGA inc.

**ADOPTÉE**

**2011-10-480**

**EMBAUCHE DE MONSIEUR MARIO GENEST AU POSTE DE  
CAPITAINE AUX ENQUÊTES**

ATTENDU la décision de la Ville d'engager un capitaine aux enquêtes au service de police;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du candidat proposé par monsieur Jean Bourgeois, directeur du service de police;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
APPUYÉ PAR DIANE PERRON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE monsieur Mario Genest soit embauché au poste de capitaine aux enquêtes au service de police de la Ville, à compter du 16 janvier 2012 et qu'il soit assujetti à une période d'essai de six (6) mois;

Que Monsieur Genest sera régie par les « Politiques et conditions de travail régissant les employés cadres de la Ville de Bromont » et son salaire se situera à la classe 6, échelon 8 de l'échelle salariale 2011 des cadres.

**ADOPTÉE**

**2011-10-481**

**AUTORISATION À LA TENUE DE L'ÉVÈNEMENT BROMONT  
COUNTRY BLUES EN JUIN 2012**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont soutient et supporte les organismes promoteurs d'événements;

ATTENDU QUE le Bromont country blues est un événement «grand public»;

### 3 OCTOBRE 2011

ATTENDU QUE les dates de cet événement n'entrent pas en compétition avec un autre événement;

ATTENDU QUE les organisateurs s'engagent à respecter les recommandations du Service de police;

ATTENDU QU'il n'y a aucun règlement municipal interdisant le stationnement de nuit des roulottes/campeurs sur un terrain privé;

ATTENDU QUE les organisateurs s'engagent à faire parvenir une correspondance aux résidents avoisinants le lieu de l'événement, détaillant la tenue de l'événement;

IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT  
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la mairesse et la greffière à procéder à la signature d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville et monsieur Maryo Poulain ou ses représentants quant à la tenue de la 1<sup>ère</sup> édition de l'événement Bromont Country Blues sur le site du Camping Village Bromont, du 13 au 17 juin 2012, conditionnellement à l'obtention par les organisateurs de l'événement de toutes les autorisations requises et au respect des recommandations du service de police, soit :

- les organisateurs devront s'engager à avoir sur place pour la durée de l'événement, un service de sécurité, afin d'assurer la sécurité de la clientèle et des visiteurs à l'intérieur du périmètre du camping. À cet effet, ils devront remettre à la ville un plan des effectifs prévu un mois avant la tenue de l'événement ;
- les organisateurs devront s'engager à avoir sur place pour la durée de l'événement, un service de premier soins (premier répondant, ambulance St-Jean ou autre); À cet effet, ils devront remettre à la ville un plan des effectifs prévu un mois avant la tenue de l'événement;
- les organisateurs devront s'engager à limiter le nombre de billets en vente à 600 afin de respecter le plan d'action mis en place avec la ville. Advenant qu'ils dépassent ce nombre, ils devront en aviser par écrit la ville. Aucun changement au plan d'action ne sera autorisé moins de deux semaines avant la tenue de l'événement;
- les organisateurs devront s'engager à remettre le plan de sonorisation (orientation des hauts-parleurs) Ils devront faire en sorte de diriger le son vers le sud. À cet effet, ils devront remettre à la ville le dit plan un mois avant la tenue de l'événement ;
- les organisateurs devront s'engager à faire parvenir une correspondance aux résidents avoisinants l'événement, détaillant la tenue de l'événement. À cet effet, ils devront remettre une copie à la ville de la dite lettre un mois avant la tenue de l'événement;
- les organisateurs devront s'engager à diriger les caravaniers et vacanciers dans les campings advenant l'atteinte de la capacité maximale du camping du village et non sur des terrains privés;
- les organisateurs devront s'engager à ne faire aucun bruit susceptible de déranger la tranquillité publique entre 23h00 et 13h00.

D'autoriser une dérogation au règlement municipal concernant les nuisances relativement au bruit pour toute la durée de l'événement, soit du jeudi au samedi de 13h00 à 23h00 et le dimanche de 13h00 à 21h00.

**3 OCTOBRE 2011**

**ADOPTÉE**

**N.M.**

**AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 878-14-2011 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 878-2003 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE, TEL QU'AMENDÉ, VISANT À INTÉGRER DES OBJECTIFS ET CRITÈRES RELATIFS À DES PROJETS SUR DES TERRAINS EN PENTE, FLANCS ET SOMMETS DE MONTAGNE**

Madame **MARIE-CLAUDE CABANA** donne avis de motion, conformément à la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*, à l'effet que le projet de règlement numéro 878-14-2011 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 878-2003, tel qu'amendé, visant à intégrer des objectifs et critères relatifs à des projets sur des terrains en pente, flancs et sommets de montagne sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente du Conseil.

Madame **MARIE-CLAUDE CABANA** demande une dispense de lecture dudit projet de règlement dont copie est remise à chacun des membres du conseil assistant à la présente séance.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Un (1) citoyen fait des interventions sur les sujets suivants :

Celui-ci s'informe du suivi donné par le Conseil suite à l'offre d'acquisition présentée par Constructions Brome-Missisquoi pour le lot 3 985 664 appartenant à Ville de Bromont.

Il demande au Conseil de lui émettre les permis requis afin qu'il puisse débiter la construction des quatre (4) résidences qu'il doit livrer avant le 1<sup>er</sup> décembre sur son projet de développement phase III de Vallée des Lilas, malgré le résultat de test d'eau insatisfaisant qu'il aurait obtenu récemment.

**2011-10-482**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA  
APPUYÉ PAR DIANE PERRON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que la présente séance soit levée, à 20h45.

**ADOPTÉE**

**3 OCTOBRE 2011**

---

JOANNE SKELLING, GREFFIERE

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

---

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil municipal tenue le \_\_\_ octobre 2011.

---

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

---

JOANNE SKELLING, GREFFIÈRE